

## **Commission Hygiène et Sécurité**

### **Compte-Rendu de la Réunion du 24 septembre 2018**

Présents : voir la feuille d'émargement en annexe

Le quorum étant atteint, Mme CREY ouvre la séance à 17h42.

Présentation de l'ordre du jour.

#### 1/ Approbation du compte rendu du CHS du 30 avril 2018

Diverses questions sont soulevées par les parents d'élèves :

- Excepté à l'entrée du réfectoire où il y a un distributeur de gel hydro-alcoolique, il n'y a pas de savon dans l'ensemble des toilettes du lycée ? Réponse de Mme Crey : ce point sera étudié en Commission CESC.

- Concernant les machines dans les ateliers, y a-t-il un contrat de maintenance pour s'assurer leur bon fonctionnement et de leur conformité ? Réponse par le DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) : elles ont été achetées conformes et elles sont vérifiées par l'organisme Veritas.

Lors de la visite des bâtiments par la commission de sécurité cet été, aucun dysfonctionnement n'a été constaté.

- Est-ce que les produits chimiques sont stockés en respectant les règles de compatibilité, en présence de bacs de rétention ? Les déchets de produits chimiques sont recueillis dans des bidons adéquats et c'est la Région qui organise les collectes d'évacuation de ces déchets. Ces points ont été abordés et vérifiés lors de la visite de l'ISST.

- Concernant les nouveaux portiques d'accès au lycée, Mme Cottet s'interroge sur l'efficacité d'un plan vigi-pirate pour toutes les personnes qui sortent de l'enceinte de l'établissement pour fumer. La zone de rassemblement en cas d'incendie étant à l'intérieur de l'enceinte du lycée, le temps de sortie par les portiques n'est pas limitant pour l'évacuation.

Par ailleurs, à ce jour (24/09/2018) les lecteurs de badges ne fonctionnent pas, et les portiques sont déverrouillés en permanence à cause d'un problème d'encodage. Les adultes n'ayant pas de carte Pass-Région, leur carte précédente doit être re-paramétrée. De plus, le système de portique est difficile à utiliser par les internes lorsqu'ils doivent passer avec leurs valises. Le passage par les portillons prévus pour les personnes à mobilité réduite ne leur est pas accordé. Actuellement ils entrent par l'autre portail, ce qui pose un problème de sécurité au niveau de l'arrêt de bus.

La suite de la discussion a porté sur l'incident de fenêtre de l'internat, détaillé au paragraphe suivant.

Monsieur Gaborieau souhaitant apporter des modifications au compte-rendu du 30/04/2018, celui-ci n'a pas été approuvé. Les demandes de corrections ont été soumises aux membres de la commission. Un nouveau compte-rendu va être transmis pour une prochaine approbation.

## 2/ Chute d'une fenêtre de l'internat

Mme Joubert-Gaillard, désignée par M. Kosa en qualité de remplaçante de Mme Amard, expose l'incident qui a eu lieu le 11/09/2018 dans la chambre 19 du dortoir Gaspard de la Meije : la fenêtre est tombée à l'intérieur de la chambre, probablement parce que l'élève a voulu ouvrir la fenêtre latéralement alors qu'elle était en position oscillo-battante. Heureusement, l'élève n'était pas dans sa chambre et n'a pas été blessé.

Mme Joubert-Gaillard demande s'il y a eu une expertise faite sur les fenêtres de l'internat car d'autres élèves ont constaté que certaines d'entre elles fonctionnent mal ou ont « du jeu ».

Monsieur Gaborieau présente aux membres de la commission un rapport technique sur cet incident, montrant que la tringle supérieure n'est pas tordue ni arrachée, les vis sont absentes, ne semblent pas avoir été arrachées et n'ont pas été retrouvées.

M. Rezzouqi et M. Gaborieau confirment que les fenêtres ont été vérifiées avant la rentrée.

Les parents d'élèves demandent à ce que cet incident soit pris en compte dans l'évaluation des risques et que des mesures de prévention soient proposées pour éviter qu'un tel incident se reproduise. La visite de l'internat doit dorénavant être incluse dans le Document Unique d'Évaluation des Risques. Il est suggéré qu'une visite de vérification complète de toutes les fenêtres de l'internat soit réalisée chaque année avant la rentrée.

Les membres de la commission se rendent ensuite à l'internat pour visiter la chambre concernée : le haut de la fenêtre est effectivement accessible car le lit est en hauteur. Les pas de vis ne sont pas endommagés. Mme Joubert-Gaillard informe la commission que l'élève a reconnu qu'il voulait fumer et a été sanctionné. L'accès à cette chambre a été condamné. La commission visite quelques chambres voisines dans lesquelles un « jeu » est effectivement constaté en position oscillo-battante (notamment chambre 12).

Les parents d'élèves demandent s'il existe une procédure de signalement des dysfonctionnements. M. Rezzouqi et Mme Joubert-Gaillard montrent aux membres de la commission le cahier dans lequel les élèves peuvent inscrire les dysfonctionnements qu'ils constatent (ce cahier est transmis au surveillant qui fait suivre l'information). Nous constatons qu'il y a effectivement plusieurs dysfonctionnements de fenêtres qui sont signalés. Il est donc suggéré qu'une vérification de toutes les fenêtres soit à nouveau réalisée dans les plus brefs délais, y compris la présence des vis de la tringle supérieure.

Lors de suite de la visite de l'internat, les parents d'élèves constatent que toutes les portes des chambres sont ouvertes. M. Gaborieau justifie ce problème par le fait qu'il y a discordance entre les numéros des serrures des portes de chambre et la numérotation effectuée par la vie scolaire pour l'attribution des chambres. Il est donc urgent et

nécessaire de trouver un accord de numérotation afin de régler le problème dans les plus brefs délais.

Mme Joubert-Gaillard fait observer que des élèves occultent avec du papier la vitre au-dessus des portes pour ne pas être gênés par la lumière de la veilleuse « sortie de secours » et s'interroge sur le risque inflammable de ces papiers. Les membres de la commission sont plutôt en faveur d'un système de film ou de peinture occultante pour favoriser la qualité du sommeil des élèves.

La commission se rend ensuite dans le bureau des CPE pour consulter également le carnet à souches de demande de travaux liés aux dysfonctionnements signalés dans le cahier cité précédemment. Il est suggéré à M. Rezzouqi de conserver une traçabilité des travaux de réparation effectués.

La commission constate dans l'AGORA, où une grande table a été enlevée, que certains pieds de tabourets manquent de vis de fixation au sol, et sont sur le point de tomber. Dans l'entrée au niveau du grand hall, un trou conséquent dans un mur est également constaté, datant de ce jour-même et signalé le matin-même par Mme Joubert-Gaillard.

Il est alors demandé à M. Rezzouqi d'en prendre note et d'effectuer les réparations nécessaires dans les délais les plus brefs.

La commission se rend à nouveau dans la salle des conseils.

Le temps restant n'est pas suffisant pour consulter tous les registres. Il est demandé à ce que le Document Unique soit mis à jour pour la prochaine réunion de la commission ainsi que le plan d'action car la dernière version date de plusieurs années.

Il est mentionné que le registre de l'infirmerie n'a pas été fourni et qu'il sera réclamé pour la prochaine réunion, ainsi que le rapport de la visite de la commission de sécurité de fin août.

La prochaine date de réunion est proposée le mardi 8 janvier à 17h30.

La séance est levée à 20h00.